Troisième partie : Raisonnement s'appuyant sur un dossier documentaire *(10points)*

Cette partie comporte trois documents.

À l'aide de vos connaissances et du dossier documentaire, vous démontrerez que la famille peut constituer un frein à la mobilité sociale des individus.

DOCUMENT 1

La catégorie socioprofessionnelle de l'emploi exercé n'est qu'un indicateur bien imparfait de la reproduction. Cette dernière, en effet, est également visible dans la transmission des diplômes au fil des générations, tout particulièrement dans le cas des titres universitaires.
En 2003 comme en 1993, les enfants nés de parents diplômés sont nettement favorisés dans l'accès aux diplômes de l'enseignement supérieur. Mais, bien plus encore, leur avantage s'est sensiblement accru en dix ans. En effet, en 1993, parmi les individus âgés de 30 à 39 ans, la probabilité d'être diplômé d'un deuxième ou troisième cycle universitaire était de 5 % pour ceux dont le père ou la mère avaient au plus un certificat d'études primaires (CEP), et de 42 % pour ceux dont au moins un des deux parents était diplômé d'un second ou troisième cycle universitaire, soit une différence de 37 points. Une décennie plus tard, les probabilités sont respectivement de 6 % et de 58 %, soit une différence de 52 points. Ce renforcement du poids du diplôme des parents s'observe également pour les individus dont l'un des parents est diplômé du supérieur court : la différence avec les individus dont les parents avaient au plus un CEP passe de 17 à 29 points.
Le rôle du capital culturel des parents est tel que son poids persiste à origine sociale équivalente, par exemple parmi les enfants de cadres […].
Dans une société qui fait du diplôme le passeport pour accéder aux meilleurs emplois et aux catégories sociales supérieures, la compétition pour les titres scolaires est un enjeu crucial. De ce point de vue, ce n'est pas à une stabilité de la reproduction qu'il faut conclure, mais bien à une intensification : en dix ans, l'avantage des enfants de parents diplômés de l'enseignement supérieur s'est accru de manière significative. Pour le dire autrement, être issu d'une famille où les ressources culturelles sont faibles devient de plus en plus pénalisant.

Source : Le destin au berceau. Inégalités et reproduction sociale, Camille PEUGNY, 2013.

DOCUMENT 2

On peut poser que la position sociale visée pour son enfant est définie par référence à la position actuelle de la famille, l'ambition ayant un caractère fondamentalement relatif (thèse défendue par Boudon, 1973). Dans ce cas, des familles situées dans des positions inégales vont viser pour leur enfant des positions inégales. Ces visées inégales, les familles disposent de ressources inégales pour les faire aboutir. Elles sont de plus, dans leurs décisions, inégalement sensibles au risque et au coût attachés aux diverses alternatives. Le modèle de l'acteur rationnel formalisé par Boudon (1973), qui réalise un arbitrage entre un « bénéfice » escompté et des coûts (et des risques), s'est imposé depuis […] pour comprendre les choix scolaires. Dans cette perspective, le principal facteur d'inégalité est donc la différenciation, en fonction de la position sociale, des champs de décision des acteurs.

Parmi les constats qui confortent ce modèle du stratège, il y a celui, régulièrement avéré, de l'existence, aux paliers d'orientation successifs, d'une auto-sélection socialement différenciée ; celle-ci résulterait de la valeur, inégale selon les milieux sociaux, de paramètres tels que le rendement des études (le niveau éducatif « suffisamment rentable » étant inégal selon les points de départ), le degré objectif de risque (inégal, dès lors que des inégalités sociales de réussite subsistent) ou encore la sensibilité plus ou moins grande aux coûts encourus dans les études envisagées.

Mais si, au vu des approches statistiques externes, « tout se passe comme si » les individus faisaient des choix rationnels, cela n'exclut pas qu'interviennent, dans les prises de décision concrètes, des différences dans le niveau d'information, les préférences, les visions du monde...

Source : « Les causes sociales des inégalités à l'école », Marie DURU-BELLAT, Comprendre, octobre 2003.

DOCUMENT 3

Répartition des hommes en couple selon leur groupe social et celui de leur conjointe (en 1999, en %)

	Femmes							
en %	Agriculteurs	ACCE(1)	CPIS(2)	Prof. Int.(3)	Employés	Ouvriers	Sans activité professionnelle	Total
Hommes CPIS	0,5	3,3	19,4	33,1	32,7	4,0	7,0	100
Hommes ouvriers	1,8	2,9	1,3	9,3	50,6	23,3	11,1	100

(1) Artisans, commerçants, chefs d'entreprise
(2) Cadres et professions intellectuelles supérieures
(3) Professions intermédiaires

Source : d'après « Position sociale et choix du conjoint : des différences marquées entre hommes et femmes », Mélanie VANDERSCHELDEN, Données sociales, 2006.

Le total des lignes n'est pas toujours égal à 100 en raison d'arrondis.
Lecture : en France, en 1999, 0,5 % des hommes cadres ou professions intellectuelles supérieures ont une conjointe agricultrice.